

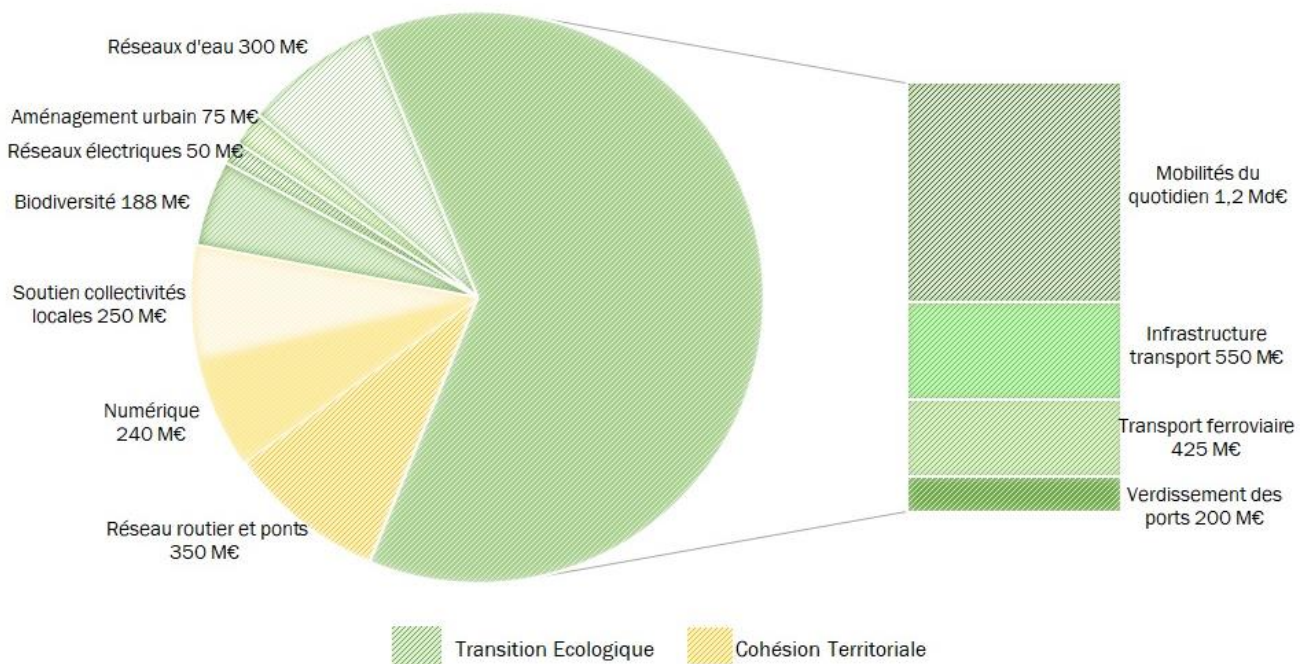
FRANCE RELANCE : près de 4 Md€ pour les infrastructures

Le plan « France Relance » présenté par Jean Castex le 3 septembre fait clairement de l'investissement un des leviers pour l'écologie, la cohésion et la compétitivité du pays. Parmi les 100 Md€ du plan, près de 4 Md€ peuvent être directement rattachés à des programmes nécessitant de nouveaux travaux d'infrastructures.

Une relance par les infrastructures vertes

Le développement de nouvelles infrastructures ou leur adaptation sont déterminants pour atteindre les objectifs ambitieux du pays en matière de transition écologique, que ce soit pour réduire les émissions de CO₂ (mobilité en particulier), préserver les ressources et la biodiversité ou encore rendre les territoires plus résilients au changement climatique. Par ailleurs, la [commande publique dans le domaine des infrastructures](#) a été fortement impactée par la crise Covid et nécessitait d'urgence des mesures de relance.

Le [plan gouvernemental](#) prévoit un effort de relance de l'investissement en infrastructures en y consacrant un montant qui peut être estimé à environ 3,9 Md€, pour l'essentiel sur la période 2020-2022.



Source : Estimations FNTF

Un tableau détaillé de ces investissements est disponible en téléchargement.

Malgré ces annonces, certains angles morts ou points de vigilance apparaissent encore dans quelques domaines. Pour le ferroviaire par exemple, les montants annoncés (4,7Md€ au global) correspondent dans une très large part au maintien d'investissements programmés par SNCF Réseau. S'il est évident que sans ce soutien l'opérateur aurait beaucoup de difficulté à poursuivre ses efforts de régénération du réseau, le montant affiché ne peut pas être considéré comme de l'investissement additionnel par rapport à la période pré-crise. C'est la raison pour laquelle seuls 425 M€ d'investissements additionnels ont été retenus pour le secteur ferroviaire dans cette analyse.

Quant au réseau routier, il fait l'objet d'un effort de relance relativement modeste (350 M€ environ), essentiellement via la relance des projets des contrats de plan Etat-Région et la rénovation du réseau national et de ces ouvrages d'art. Face à des besoins majeurs pour faire face à la dégradation du réseau, le plan de relance peut donc paraître trop prudent sur cette problématique de l'entretien/modernisation de réseaux existants.

La territorialisation du plan sera essentielle

L'ampleur de la relance économique dépendra aussi de son appropriation par les collectivités, à la fois par l'effet levier des mesures annoncées mais aussi par leur démultiplication via des initiatives de relance locales cohérentes avec les grands enjeux présentés dans le plan. Dans ce cadre, il faudra également veiller à ce que la baisse des impôts de production soit compensée via des mécanismes simples pour les collectivités. En effet, celles-ci représentent plus des deux tiers de l'investissement public et il ne faudrait pas que la remise en cause de certaines de leurs ressources fiscales soit source d'attentisme voire de frilosité sur les investissements dans les territoires.

Pour une mise en œuvre rapide

La réussite de ce plan de relance dépend désormais de la mobilisation rapide de l'ensemble des donneurs d'ordre. Les montants d'investissement annoncés ne pourront être appréhendés de façon concrète et précise qu'avec la présentation du Projet de loi de finances pour 2021 et de certains opérateurs de l'Etat (comme l'AFITF ou les Agences de l'eau par exemple). Il est primordial pour la relance que les enveloppes affichées correspondent bien à des montants supplémentaires par rapport à la période pré-crise afin de générer de l'activité supplémentaire. Si les infrastructures sont au cœur de la transition écologique et de la cohésion de notre pays, elles seront aussi au rendez-vous de l'économie et de la création d'emplois dans les entreprises de Travaux Publics !

Jean-Philippe Dupeyron
dupeyronjp@fntp.fr

01.44.13.32.23

Valentina Langlois-Salazar
langloissalazarv@fntp.fr

01.44.13.32.22